

CACHET AGENCE



Association Loi 1901 à but non lucratif  
Adresse postale : BP 30236  
44614 Saint-Nazaire Cedex  
Tél. 02.40.17.89.89  
Site Internet : www.castorsouest.fr

RÉSERVÉ

N° ADHÉRENT

Date

C.B.  CHEQUE POSTAL  CARTE BANCAIRE  CAISSE

**RECTO ET VERSO  
A COMPLETER et SIGNER**

## CONTRAT ADHESION

### **Demandeur :**

Nom Prénom (en capitale).....  
Nom de jeune fille : .....  
Nationalité : .....  
Né(e) le : .....  
à : ..... Département : .....  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Profession : .....  
Situation de famille : .....  
Adresse e-mail : .....

### **Codemandeur/Conjoint**

Nom Prénom (en capitales).....  
Nom de jeune fille : .....  
Nationalité : .....  
Né(e) le : .....  
à : ..... Département : .....  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Profession : .....  
Nombre de personnes à charge : .....  
Adresse e-mail : .....

### NATURE ET ADRESSE DU PROJET

- 1- Construction neuve   
2- Rénovation   
3- Réhabilitation   
4- Agrandissements, Annexes

- 5 - Aménagements, finition   
6 - Entretien   
7 - Services Castors

### **Adresse actuelle**

N° : ..... Bât : .....  
Rue : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Tél. Domicile : .....  
Tél. Professionnel : .....  
E-mail : .....

### **Adresse des travaux** (si différente de l'adresse actuelle)

N° : ..... Bât : .....  
Rue : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Tél. Portable : 1) .....  
2).....

Cotisation Annuelle 2010 : 36 €    Cautionnement : 30 €    Abonnement revue - 6 numéros : 9 € (2 €/unité)

### **Cotisation Proportionnelle sur factures traitées par l'UDEC**

Dont le taux est fixé annuellement par le Conseil d'Administration, 1,2 % en 2010

Signature de l'Adhérent précédée de la mention  
manuscrite LU et APPROUVE.

Fait à .....

Le .....

Signature

Signature du Co-demandeur précédée de la mention  
manuscrite LU et APPROUVE.

Fait à .....

Le.....

Signature

### **Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion au verso :**

Le traitement informatique de ces renseignements est assuré par l'ASSOCIATION CASTORS DE L'OUEST - ZAC de Grandchamps, Rue Barbara - TRIGNAC 44570, auprès duquel un droit d'accès peut-être exercé, ainsi qu'un droit de rectification des informations mémorisées. Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration à la C.N.I.L. (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) enregistrée sous le n° 572737.

Le soussigné déclare pour motif de son adhésion à l'ASSOCIATION des CASTORS DE L'OUEST, l'édification, la rénovation, la réparation ou l'entretien d'une maison à caractère STRICTEMENT FAMILIAL et participer, dans la mesure de ses moyens à ces travaux, ce qui exclut donc toutes opérations à vocation autre que strictement familiale, comme par exemple commerciale ou professionnelle.

En conséquence, sachant que l'Association à laquelle je sollicite mon adhésion est un organisme sans but lucratif régi par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, je m'engage à respecter les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Association que je sais être à ma disposition dans les locaux de l'Association et dont une copie me sera remise sur simple demande.

J'engage ma responsabilité personnelle en cas de violation des dits Statuts et Règlement Intérieur, ou de fausses déclarations. De même, je m'engage à notifier à l'Association tout changement dans les déclarations faites ci-dessus.

Enfin, j'ai pris connaissance que conformément au chapitre III du Règlement Intérieur le non paiement des sommes dues à l'UDEC (Union de Documentation et d'Entraide des Castors) m'expose, après mise en demeure de payer, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, à la mise en œuvre par l'Association d'une procédure de recouvrement par voie judiciaire, avec les frais et indemnités à ma charge qui en découleront, outre une indemnité forfaitaire de 15 % à titre de clause pénale, conformément au Règlement Intérieur de l'Association et au rappel qui en est fait sur les bons de commande UDEC.

Pour toutes les prestations facturées par l'ASSOCIATION DES CASTORS DE L'OUEST, locations de matériels et prestations techniques, en cas d'impayé ou de règlement partiel, la mise en œuvre d'une procédure de recouvrement exposera l'adhérent débiteur, à compter de la réception de la lettre de rappel envoyée en recommandée avec accusé de réception, au versement d'un intérêt conventionnel au taux légal de la Banque de France, majoré de 2 %.

Tout retard dans la restitution du matériel loué, par rapport à la période prévue à la commande, exposera l'adhérent à payer le retard au tarif en vigueur, majoré de 10 %

**Extrait du Règlement Intérieur :**

**III – DROITS et OBLIGATIONS des MEMBRES**

**Article 11 – COTISATIONS – DÉPÔT DE GARANTIE**

L'adhérent paie une cotisation annuelle dont le montant est fixé, chaque année, par le Conseil d'Administration. En contrepartie, il lui est remis une carte d'adhésion. Celle-ci est strictement personnelle.

Pour ouvrir droit aux services de l'Association et de l'UDEC, la carte doit être à jour de cotisation.

A l'adhésion à l'Association, chaque Membre verse un dépôt de garantie dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration. A la fin de son adhésion, par arrêt volontaire, l'adhérent peut, sur demande écrite, se faire restituer ce dépôt de garantie. La restitution sera effectuée durant le trimestre qui suit le 31 Décembre de l'année suivant la réception de la demande au Siège Social.

Les dépôts de garantie, dont le remboursement n'est pas réclamé par les adhérents ou leurs ayants-droit, seront prélevés au profit de l'Association, passé un délai de 30 ans commençant à courir l'année qui suit le versement de leur dernière cotisation.

Le Conseil d'Administration peut être amené à demander des cotisations spéciales en fonction des services rendus.

**TRAVAIL DISSIMULE (Loi n° 97-210 du 11 Mars 1997)**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

M (nom et prénom de l'adhérent) .....,  
 et

M (nom et prénom de l'adhérent co-demandeur/conjoint) .....

S'engagent sur l'honneur à respecter les dispositions réglementaires de la loi n° 97-210 du 11 mars 1997 sur le travail dissimulé qui prévoit notamment :

*La dissimulation totale ou partielle du travail est interdite. De même, il est interdit d'avoir recours sciemment par personne interposée aux services d'une personne qui exerce un travail dissimulé*

*En aucun cas, vous ne devez employer de main-d'œuvre rémunérée sans prendre les précautions suivantes :*

- *Faire immédiatement une déclaration d'employeur temporaire particulière à l'URSSAF.*

- *Pour la main-d'œuvre étrangère, vous assurer que les personnes possèdent une carte de séjour et une carte de travail en cours de validité, avant de les déclarer à l'URSSAF.*

*Des sanctions pénales punissent le travail dissimulé.*

Fait à ....., le .....

**Signature de l'Adhérent**

(précédée de la mention manuscrite : « Lu et Approuvé »)



**Signature du co-demandeur**

(précédée de la mention manuscrite : « Lu et Approuvé »)

**PIECE A FOURNIR AVEC LE CONTRAT D'ADHESION :**

- Photocopie d'une pièce d'identité

Le présent contrat d'adhésion doit être complété dans toutes ses rubriques, exceptée celle facultative. Le défaut de renseignement dans l'une quelconque des rubriques obligatoire pourra, éventuellement, entraîner le refus de l'adhésion

|  |  |                     |
|--|--|---------------------|
| PARRAIN (ayant 2 ans de présence dans l'Association)<br>Le Parrainage est FACULTATIF<br><br>Monsieur .....<br><br>Carte Castor N° .....<br><br>Signature : | VISA DE L'AGENCE,<br><br>Date :<br><br>Signature : | CACHET DE L'AGENCE, |
|--|--|---------------------|